

signaler la présence ou l'absence d'autres députés, lorsque la question de l'absentéisme ne se pose pas. En général, je crois, les députés ont de bonnes raisons de s'absenter de temps à autre et des interpellations de ce genre ne sont ni très positives ni très utiles.

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège afin de faire une mise au point, si vous me le permettez. Dans les procès-verbaux auxquels s'est reporté le député de Saint-Jean-Est et qui, selon lui, indiqueraient que 14 comités devaient se réunir cet après-midi, je note qu'en réalité, sept seulement avaient prévu des réunions et l'un d'eux a siégé ce matin. Celui-là, le comité permanent de la justice et des questions juridiques, devait se réunir ce matin et cet après-midi mais, puisqu'il a terminé ses travaux ce matin, il n'en restait plus que six. Même à ce...

**M. l'Orateur:** Je fais remarquer que nous discutons actuellement d'un rappel au Règlement et que nous devrions peut-être nous forcer à la brièveté. Nous reculons au lieu d'avancer. Nous devrions, me semble-t-il, nous occuper des travaux de la Chambre cet après-midi, bien que, selon les apparences, nous ne soyons pas pressés de le faire. Le secrétaire parlementaire pourrait terminer son exposé le plus vite possible après quoi je donnerai la parole au député de Cape Breton-East Richmond.

**M. Jerome:** Je voulais simplement dire que nous nous étions efforcés, par l'entremise du député de Vancouver Quadra, de coordonner les efforts des comités. Tout récemment, nous avons tâché de limiter à quatre le nombre de comités qui peuvent se réunir simultanément sauf si l'on peut modifier l'ordre de parution des témoins qui ont été convoqués. Nous voulons tous essayer de coordonner ce travail de façon à éliminer le problème mais je ne vois pas l'utilité d'exagérer hors de toute proportion en allant dire que 14 comités avaient en fait été convoqués alors qu'en réalité la moitié seulement devaient se réunir.

**M. l'Orateur:** Le député a déjà pris la parole au sujet du rappel au Règlement—je parle du député de Saint-Jean-Est. Je me demande si nous ne devrions pas en rester là. J'ai dit ce que j'en pensais. Je suis fondamentalement et essentiellement d'accord avec le député de Saint-Jean-Est et je reconnais le bien-fondé des arguments présentés par le secrétaire parlementaire. Les deux côtés de la Chambre ont exposé leur thèse et leur attitude. De part et d'autre, les députés s'intéressent également à la question. J'en suis sûr, à titre de membres du comité, des ministériels sont aussi désireux de voir la question réglée que les députés des autres partis. J'espère que leurs porte-parole dans les conseils supérieurs du Parlement, où se rencontrent les représentants des différents partis, tiendront compte des vœux de tous les députés désireux de trouver une solution à ce très grave et très pressant problème. Je ne vois vraiment pas ce qu'on peut ajouter actuellement, sinon réitérer que l'Orateur veut presser les travaux de la Chambre.

• (3.30 p.m.)

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, mais je ne veux pas détourner la Chambre de mon rappel au Règlement, car il est d'envergure. Il s'agit de mes droits de député. Je ne crois pas qu'on doive permettre au secrétaire parlementaire de dénaturer mes propos et, partant, de fausser les faits. J'ai dit que 14 comités permanents, suivant les *Procès-verbaux*, sont appelés à se réunir aujourd'hui. D'autre part, ils n'indiquent pas qu'un sous-comité du comité des affaires extérieures se réunit aussi aujourd'hui, ni que le comité permanent de la procédure et de l'organisation part aujourd'hui à 4 heures pour se rendre à Washington. Si les propos du secrétaire parlementaire constituent son seul apport au débat, il aurait dû garder le silence.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je répète à la Chambre qu'il semble peu judicieux de poursuivre dans cette direction. Nous venons de passer 20 minutes à parler d'un sujet sans rapport avec les travaux prévus pour cet après-midi, pas plus qu'avec ceux des cinq, six, sept ou quinze comités, quel qu'en soit le nombre, et j'estime qu'il est temps que nous passions maintenant aux travaux de la Chambre.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous éclairer sur les sujets que nous étudierons demain et la semaine prochaine?

**M. Jerome:** Oui, monsieur l'Orateur. Nous étudierons, cet après-midi, l'ordre n° 78 qui est une résolution au nom du président du Conseil privé (M. MacEachen) et qui concerne la création d'un comité de l'ordre public. Si cette question est réglée aujourd'hui, ou si elle nous prend toute la journée, nous étudierons demain et dans cet ordre: le bill C-244, sur la stabilisation concernant le grain des Prairies; le bill C-238, modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé; le bill C-246 sur le pilotage et le bill C-240 sur les Postes. Je crois qu'il a été convenu que mardi et vendredi de la semaine prochaine seront des jours de l'opposition. Au cas où le débat d'aujourd'hui se prolongerait, nous y reviendrions mercredi prochain.

**M. Baldwin:** Le secrétaire parlementaire peut-il nous préciser si, au cas où le débat qui va commencer dans quelques minutes se prolongeait, nous le poursuivrons demain?

**M. Jerome:** Si nous n'en terminons pas avec la mesure à l'étude aujourd'hui, nous passerons demain au bill C-244 et à ceux que j'ai énumérés.